

Communauté de Communes du  
**Ried de Marckolsheim**

Le dynamisme d'un territoire



# **Rapport d'Orientations Budgétaires 2017**

## 1) Le cadre législatif

Le Conseil de Communauté est invité à engager le débat d'orientations budgétaires (D.O.B), conformément aux dispositions de l'article 11 de la loi du 08 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République. Les membres du Conseil sont ainsi amenés à exprimer les orientations et choix généraux pour l'année en cours et les 3 années à venir. Le Conseil doit également indiquer comment ces orientations seront déclinées en actions.

Le débat d'orientations budgétaires n'a pas un caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le Représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi, codifiée aux articles L.2312-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le D.O.B constitue la première étape du cycle budgétaire qui rythme la vie de la collectivité et conditionne son action. Il doit permettre aux membres du Conseil de Communauté :

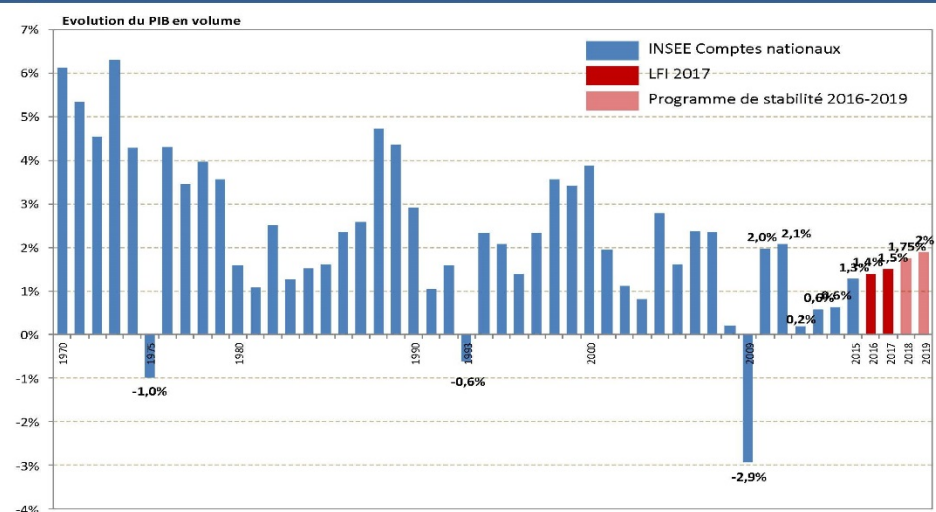
- D'être informés de l'évolution des données économiques internationales, nationales et locales ;
- De connaître les orientations de l'Etat concernant le secteur public local ;
- D'être informés sur l'évolution de la situation financière de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim et des engagements pluriannuels envisagés ;
- De traiter de la structure et de la gestion de la dette suite à l'adoption de la loi NOTRe du 7 août 2015 ;
- De connaître l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail ;
- De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités affichées ultérieurement dans le budget primitif.

Les orientations budgétaires pour 2017 seront examinées pour le budget principal et les budgets annexes.

## 2) Le contexte économique et institutionnel

### a) *Une reprise économique fragile.*

#### Hypothèse de croissance du PIB 2017 : + 1,5% en volume

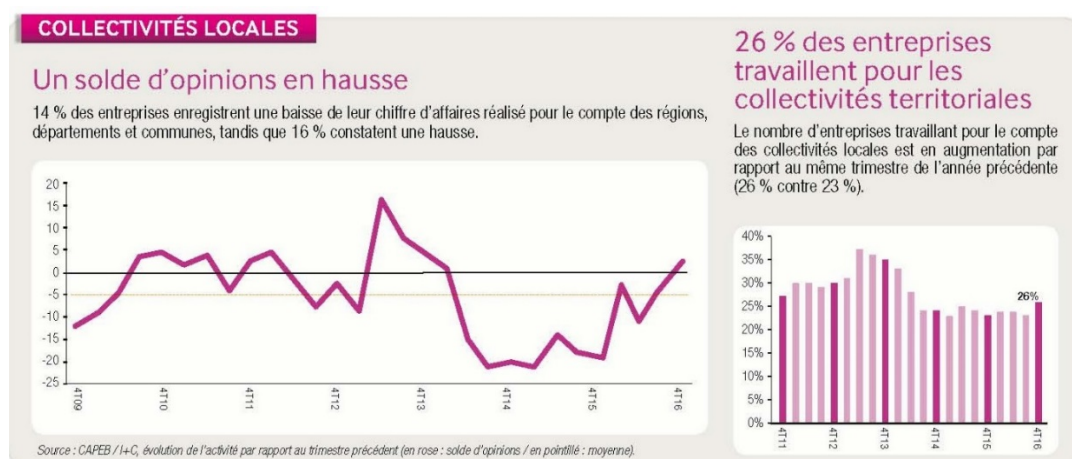


Selon les hypothèses présentées dans la Loi de Finances 2017, la reprise se confirmerait en 2016 et en 2017 avec une croissance de + 1,5 % sur chacune des deux années, soutenue par la demande intérieure. Ce scénario de croissance est identique à celui du Programme de stabilité. L'activité resterait toutefois pénalisée par la détérioration de l'environnement international en 2016 (en lien notamment avec les incertitudes liées à la procédure de sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne) mais celui-ci serait en revanche plus porteur en 2017 notamment grâce au rebond de la demande des économies émergentes et au rebond américain. Ainsi, si la demande mondiale adressée à la France décélérerait à + 2,7 % en 2016 (après + 3,9 % en 2015), elle accélérerait ensuite à + 3,6 % en 2017.

Après trois années d'accélération et un très fort dynamisme en 2015 du fait de la dépréciation notable du change et des mesures de soutien à la compétitivité notamment, le commerce extérieur serait moins porteur mais resterait soutenu par les mesures de baisse du coût du travail ainsi que par la reprise progressive de la demande extérieure.

De son côté, la demande intérieure resterait vigoureuse, sous l'impulsion notamment de la demande des ménages. La consommation des ménages resterait en effet dynamique compte tenu de la progression de l'emploi marchand grâce à la reprise de l'activité et sous l'effet des mesures de politique économique (CICE, Pacte de responsabilité et de solidarité, prime à l'embauche dans les PME), mais également de la progression des revenus de la propriété. La politique de modération fiscale à l'œuvre depuis 2014 et les mesures de baisse de l'impôt sur le revenu soutiendraient également le pouvoir d'achat des ménages. Au total, après un très net redressement amorcé en 2013, le pouvoir d'achat progresserait encore vivement en 2016 (+ 1,9 %) et 2017 (+ 1,5 %).

L'investissement des ménages dans la construction (+ 0,4 % en 2016 puis + 2,6 % en 2017 après - 0,8 % en 2015) serait un facteur d'accélération progressive de l'activité. Il serait en particulier soutenu par l'élargissement du prêt à taux zéro. Cet investissement viendrait atténuer la baisse de chiffre d'affaires réalisé par les entreprises du bâtiment pour les collectivités locales.

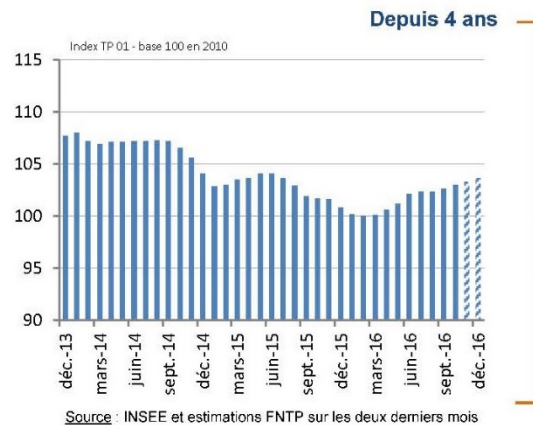


Toujours du côté des entreprises, l'investissement hors construction (+ 4,9 % en 2016 et + 4,5 % en 2017 après + 3,7 % en 2015) a progressé depuis 2012 et resterait à un niveau élevé en 2017 sous l'effet des mesures de politique économique et de la restauration des marges des entreprises (32,0 % en 2016 et 2017 après 31,4 % en 2015). Il convient de noter, la situation particulière des entreprises de travaux publics très dépendantes des commandes publiques et qui sont confrontées, sur l'année 2015, à une baisse de leur prix de vente, même si l'on note une légère reprise depuis le début de l'année 2016.

Données octobre 2016

M/M-1	0,4%
M/M-12	1,3%
3 mois glissants	0,5%
Cumul depuis janvier	-1,6%
12 mois glissants	-1,9%

Source : INSEE



Compte tenu de la poursuite de la baisse du prix du pétrole en début d'année, l'inflation – qui s'inscrit dans une baisse continue depuis 2012 – serait quasi-nulle en 2016 (à +0,1%) et se redresserait progressivement en 2017 (+ 0,8 %).

Enfin, l'emploi marchand serait tiré à la hausse par la reprise de l'activité et bénéficierait des politiques actives en faveur de l'emploi : la dynamique de créations d'emplois observée en 2015 s'est confirmée sur les premiers trimestres de l'année 2016 et devrait légèrement accélérer aux trimestres suivants. Au final, près de 120 000 emplois pourraient être créés en moyenne annuelle en 2016, soit la plus forte hausse observée depuis 2007. En 2017, l'évolution de l'emploi salarié marchand accélérerait par rapport à 2016 (+ 160 000 postes en moyenne annuelle). Le CICE et le Pacte de responsabilité et de solidarité participeraient significativement à cette progression marquée de l'emploi. La mise en place de la prime à l'embauche dans les PME permettrait quant à elle de créer 35 000 emplois en moyenne annuelle en 2016 et 60 000 de plus en 2017. Par ailleurs, grâce notamment aux contrats aidés annoncés pour le second semestre, l'emploi dans le secteur non marchand continuerait de progresser en 2016 avant de se stabiliser en 2017.

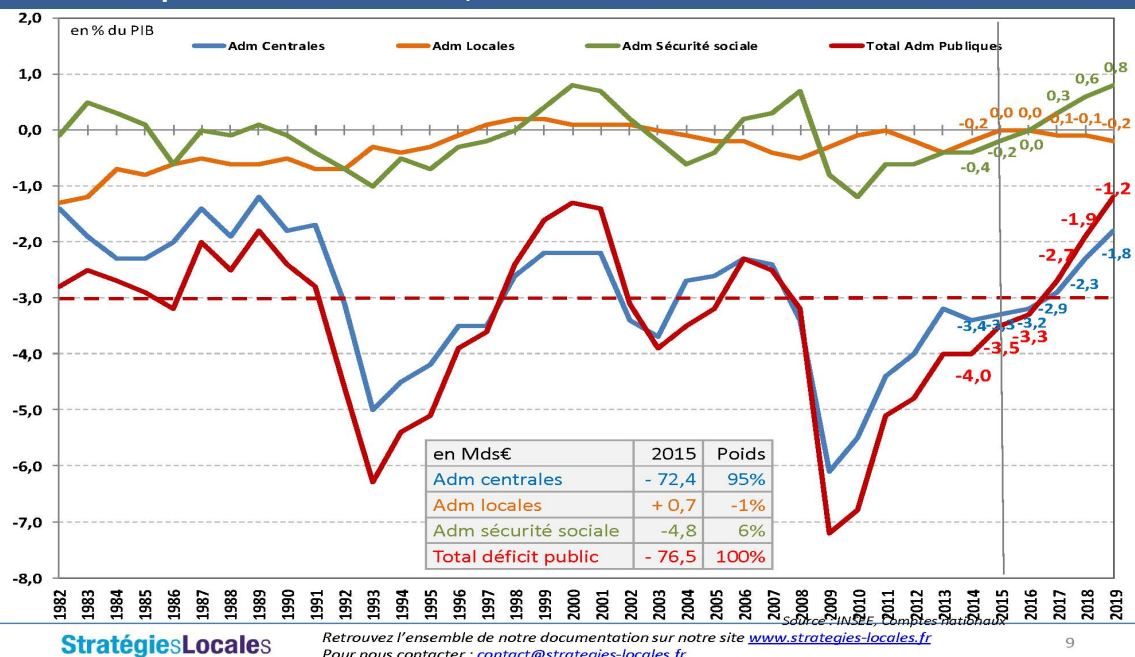
### **b) Principales tendances sur les finances locales**

Depuis 2015, les administrations publiques locales sont pleinement associées à l'effort de redressement des comptes publics. Ainsi, la baisse des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales, de 3,5 Md€ en 2015 et de 3,3 Md€ en 2016, se poursuit pour 2017 avec une nouvelle diminution de 2,8 Md€ par rapport à 2016. Comme annoncé par le Président de la République le 2 juin 2016, l'effort demandé en 2017 aux communes et aux intercommunalités au titre de la contribution au redressement des finances publiques sera diminuée de moitié par rapport à ce qui était initialement inscrit en loi de programmation.

Sur la période 2015-2017, les concours financiers aux collectivités auront ainsi baissé de 9,6 Md€. Par ailleurs, en 2015, les collectivités ont réalisé un effort de maîtrise significatif de leurs dépenses de fonctionnement, qui leur a permis, malgré la baisse des concours financiers, de reconstituer leurs capacités d'autofinancement, et donc leur capacité à investir.

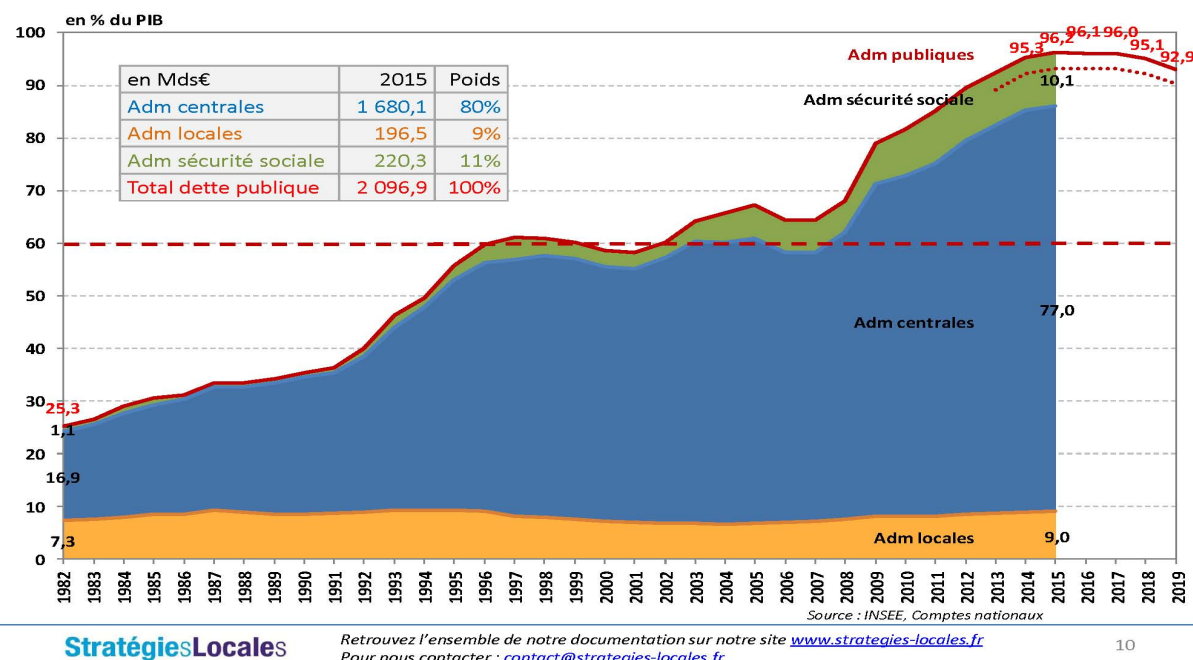
Cette contribution permanente des collectivités locales au redressement des finances publiques est d'autant plus contestable qu'elles sont peu responsables des comptes publics, le déficit provenant surtout de l'Etat (95% des déficits publics résulte de l'action des administrations centrales).

## Les déficits publics en % du PIB : -2,7% en 2017



Il en est de même pour la contribution des collectivités territoriales à l'endettement public qui est largement à l'objectif de 60% du PIB fixé par le Traité de Maastricht. Les administrations locales concourent à raison de 9% à la dette publique, alors que ce montant est de 77% pour les administrations centrales.

## La dette publique en % du PIB : 96,0% en 2017



Comme en 2015 et en 2016, afin d'accompagner les collectivités les plus fragiles dans cet effort, et pour accompagner la reprise de l'investissement public local, le Gouvernement a pris plusieurs mesures :

- Tout d'abord, la péréquation continue de progresser à un rythme soutenu, de même ampleur qu'en 2015 et 2016, puisque la péréquation verticale augmente de 317 M€.

Une réforme de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) permettra de recentrer le nombre de communes défavorisées bénéficiaires, et mieux répartir sa progression. Cette réforme est issue de la concertation menée par le Gouvernement avec les élus locaux au sein du comité des finances locales et est conforme aux propositions du groupe de travail parlementaire sur la réforme de la dotation globale de fonctionnement.

- D'autre part, dans un contexte de révision profonde de la carte intercommunale, la péréquation horizontale est stabilisée en 2017. Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et le Fonds de solidarité de la région Île-de-France (FSRIF) seront ainsi maintenus à leur niveau atteint en 2016, à savoir respectivement 1 Md€ et 290 M€. En 2017, l'ensemble des dispositifs de péréquation horizontale et verticale permettra in fine d'atténuer fortement l'impact de la baisse des dotations pour les collectivités dont les ressources sont les plus faibles. Pour les départements, la baisse des dotations continuera à être répartie en fonction d'un indice synthétique composé pour 70 % du revenu par habitant, et pour 30 % de l'effort fiscal.

- Enfin, le Gouvernement a décidé de pérenniser et d'amplifier encore les mesures de soutien à l'investissement public local déjà adoptées depuis 2015. Le fonds exceptionnel de soutien à l'investissement des communes et des intercommunalités créé en 2016 et doté de 1 Md€ est prolongé et porté à 1,2 Md€. Il sera constitué en 2017 de deux enveloppes :

- une enveloppe de 600 M€ sera consacrée comme en 2016 à de grandes priorités d'investissement définies entre l'État et les communes et intercommunalités, notamment pour la transition énergétique, l'accessibilité et le logement. 150 M€ au sein de cette enveloppe contribueront au financement des pactes métropolitains d'innovation prévus dans le cadre du Pacte État-métropoles du 6 juillet 2016 ;

- une enveloppe de 600 M€ sera destinée à soutenir les projets des territoires ruraux : une enveloppe sera mobilisée pour cofinancer les contrats de ruralité dont la création a été annoncée à l'occasion du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016 ; par ailleurs, les crédits de la dotation d'équipement des territoires ruraux seront majorés de 384 M€ afin de la porter en 2017 à un niveau exceptionnel de 1 Md€.

En parallèle de la contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques, l'objectif d'évolution de la dépense locale (ODEDEL), créé dans la loi de programmation de décembre 2014, a été renforcé à partir de 2016. Après avoir été respecté en 2014 et en 2015, l'ODEDEL pour 2016 a été abaissé en loi de finances initiale par rapport au niveau fixé dans la loi de programmation des finances publiques, afin notamment de tenir compte des effets favorables sur la dépense locale d'un environnement de faible inflation. Sa progression a ainsi été fixée à 1,2 % sur le périmètre des dépenses locales, et de 1,6 % sur celui des dépenses de fonctionnement seules. Par ailleurs, la déclinaison de l'ODEDEL par niveau de collectivités à partir de 2016 renforce son caractère incitatif en fournissant aux collectivités un élément de comparaison permettant d'apprécier leur situation particulière.

Pour 2017, l'ODEDEL est fixé à 2,0 % pour l'ensemble des dépenses et à 1,7 % pour les dépenses de fonctionnement.

### **3) Les éléments de prospective.**

#### **a) *De nouvelles compétences découlant de la mise en œuvre de la loi NOTRe***

La loi n°2015- 991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République renforce le degré d'intégration des Communautés de Communes et des Communautés d'Agglomération en leur attribuant de nouvelles compétences, celles des Communautés Urbaines et des Métropoles ayant déjà été étoffées par la loi MAPTAM.

La loi prévoit, ainsi, pour les Communautés de Communes, le transfert d'une compétence optionnelle en matière de création et de gestion de maisons de services au public.

De nouvelles compétences obligatoires sont également reconnues.

La loi modifie, d'abord, la définition légale de la compétence « développement économique » en supprimant l'intérêt communautaire pour les actions de développement économique et les zones d'activité économique. Seul le « soutien aux activités commerciales » reste soumis à l'intérêt communautaire. La promotion du tourisme devient une composante de la compétence à part entière, avec la possibilité de créer un office de tourisme.

La gestion des aires d'accueil des gens du voyage, la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés de même que l'eau et l'assainissement (à compter du 1er janvier 2020 pour ces deux derniers domaines par ailleurs préalablement modifiés dans leur contenu) ont également vocation à être exercés à titre obligatoire par les Communautés de Communes.

La loi prévoit enfin le report au 1er janvier 2018 du transfert de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations ».

La Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim a, pour sa part, acté ces différents transferts par délibération n°2016-84 du 21 novembre 2016 et demandé aux communes de valider la modification des statuts en découlant. Les statuts ont été modifiés par arrêté interpréfectoral du 29 décembre 2016. Pour ce qui concerne la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations », la Communauté de Communes est compétente pour la partie « gestion des milieux aquatiques » depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Elle a adhéré au SDEA d'Alsace- Moselle pour son exercice.

La modification des statuts a été aussi l'occasion pour le contrôle de légalité de demander une réécriture de la compétence « Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ». La distinction opérée précédemment entre entretien et investissement n'étant plus légalement possible.

Enfin, la suppression de l'intérêt communautaire dans le domaine économique se traduit par le transfert de la zone située à Hilsenheim au lieudit « Kuhfuerst ».

#### **Les incidences financières de la modification des statuts.**

Les incidences en terme de charge financière nette sont les suivantes :

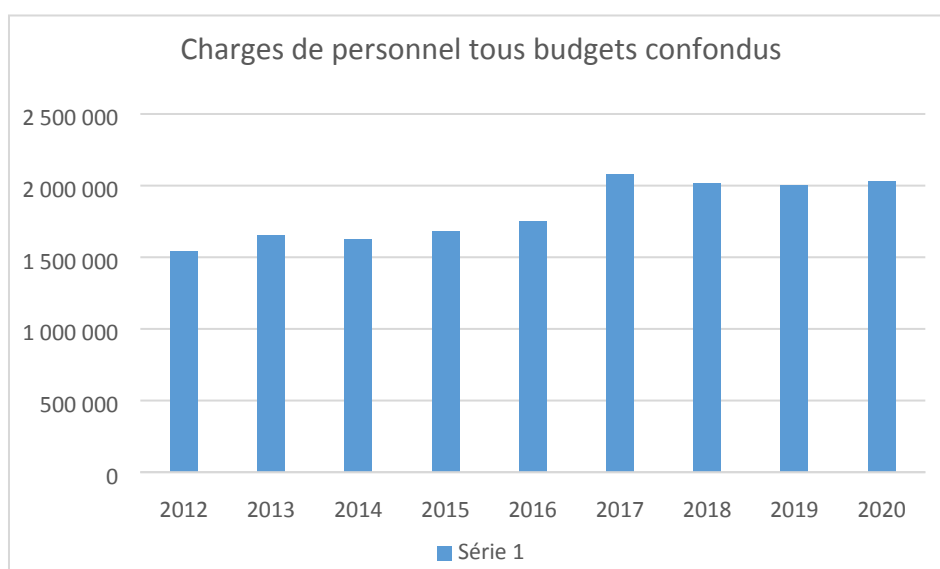


	2017	2018	2019	2020
Compétence GEMAPI	90 000 €	115 000 €	115 000 €	115 000 €
Compétence Développement économique	0 €	0 €	0 €	0 €
Modification des conditions d'exercice de la compétence Voirie	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>240 000 €</b>	<b>265 000 €</b>	<b>265 000 €</b>	<b>265 000 €</b>

A noter que la charge nette pour la compétence GEMAPI pourrait être nulle à partir de 2018 dans l'hypothèse où le Conseil de Communauté instaurait la taxe prévue par la loi MAPTAM pour le financement de cette politique.

**b) La Gestion des Emplois et des Compétences : bilan et perspectives.**

*b.1.) Evolution des dépenses de personnel depuis 2012 et prospective*



L'ensemble des charges de personnel (tous budgets confondus) devrait s'établir à 2 032 450 € en 2020. En 2017, le montant devrait être de 2 077 311 € (+18,84% par rapport à 2016). Cette évolution s'explique par le recrutement d'un ingénieur principal pour la direction du pôle « Aménagement du territoire », d'une responsable des affaires juridiques et de la commande publique et celui prévisionnel d'un chargé de développement et d'animation économique. Cette charge nouvelle devrait être atténuée par le départ des deux agents à la retraite en 2018. Un seul départ devant être remplacé.

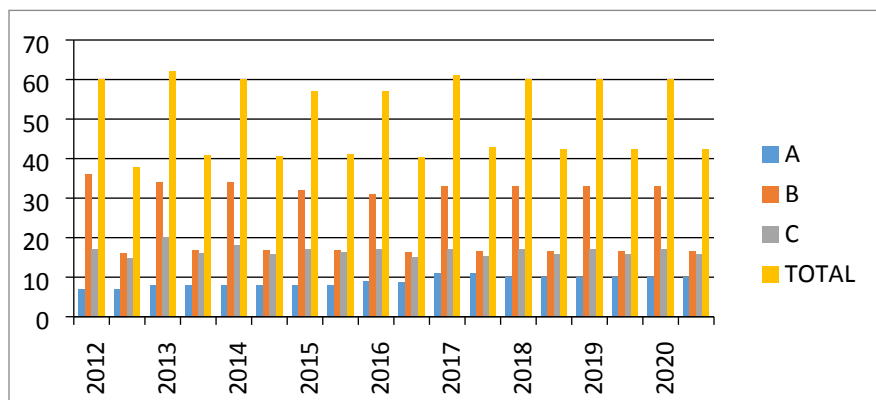
*b.2.) Heures supplémentaires*

heures supplémentaires	2012	2013	2014	2015	2016
personnel titulaire	342	0	0	0	0
personnel contractuel	0	0	0	0	0
total	342	0	0	0	0

Plus aucune heure supplémentaire n'est payée depuis 2012. Elles font l'objet de récupération.



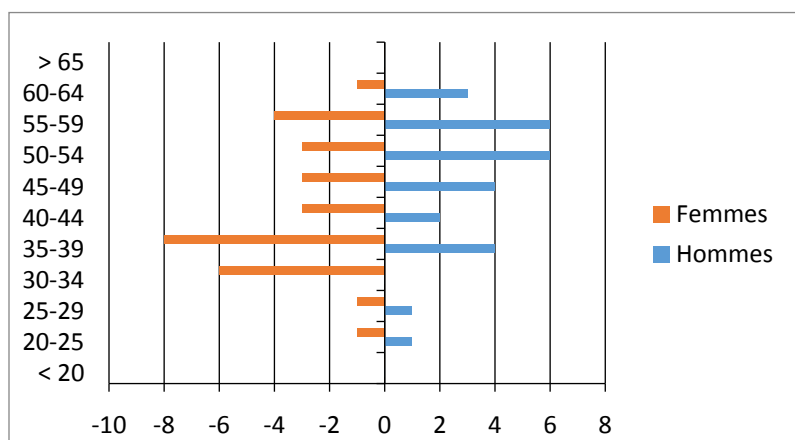
*b.3.) La structure des effectifs.*



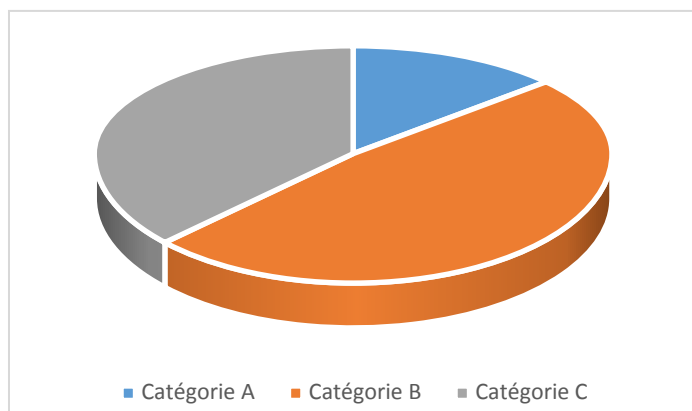
Le nombre d'agents reste stable depuis 2012 pour avoisiner les 60. Le nombre d'ETP augmente par contre jusqu'en 2017 pour s'établir à 42,9 (37,7 en 2012) et 42,4 en 2020. L'effectif de la Collectivité est composé majoritairement d'agent de catégorie B (principalement au niveau de l'École de Musique Intercommunale). Les agents de catégorie C se trouvent majoritairement au niveau de la piscine, des médiathèques et des services techniques. Les agents de catégorie A se situent principalement au niveau du siège.

*b.4.) La pyramide des âges.*

L'effectif de la Communauté de Communes est composé de 27 hommes et 30 femmes. La population féminine se situe principalement dans la tranche d'âge 35-39 ans alors que la population masculine dans la tranche 55-59 ans.



*b.5.) La répartition des effectifs par catégories.*

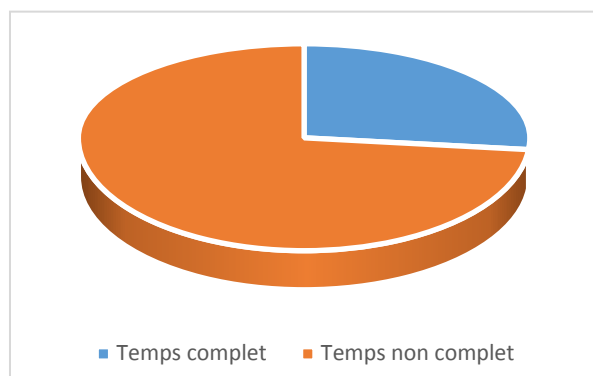


b.6.) Répartition des effectifs par filières et par genre

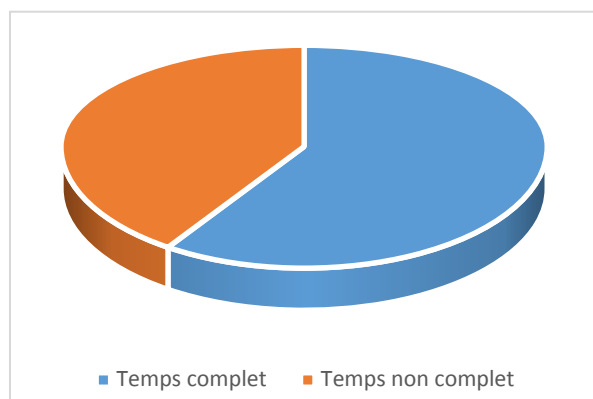
filière	genre				totaux	
	F		H			
Administrative	7	23,3%	3	11,1%	10	17,5%
Technique	3	10,0%	7	25,9%	10	17,5%
Culturelle	18	60,0%	11	40,7%	29	50,9%
Sportive	2	6,7%	5	18,5%	7	12,3%
Incendie	0	0,0%	1	3,7%	1	1,8%
<b>totaux</b>	<b>30</b>	<b>100,0%</b>	<b>27</b>	<b>100,0%</b>	<b>57</b>	<b>100,0%</b>

b.7.) Répartition des emplois à temps complet et non complet

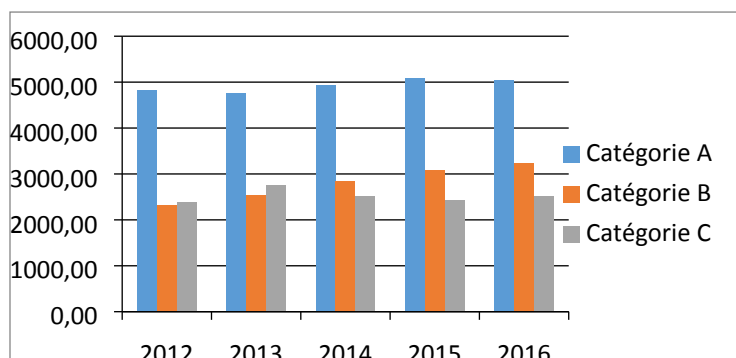
Répartition au sein de la population féminine



Répartition au sein de la population masculine



b.8.) Coût salarial par catégorie et par agent.

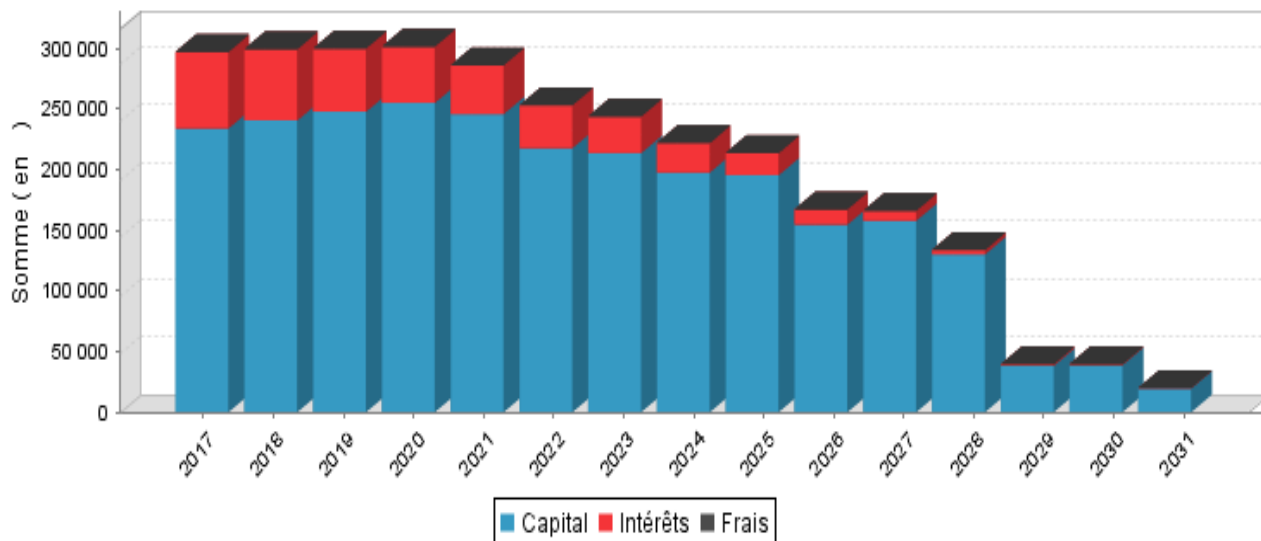


### c) Structure et gestion de la dette

L'encours de la dette, tous budgets confondus, s'élève au mois de février 2017 à 2 688 364,67 €. (2 703 100,89 € au 1<sup>er</sup> janvier 2017). Il se répartit en 10 emprunts.

Sa durée de vie moyenne est de 5 ans et 8 mois et sa durée de vie résiduelle de 14 ans et 4 mois. Son taux actuariel de 2,78 %.

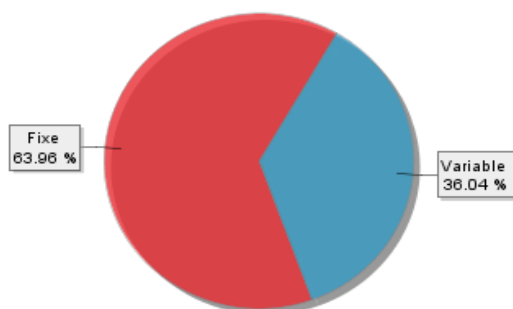
#### c.1.) Le profil d'extinction de la dette.



Le profil d'extinction de la dette fait apparaître un accroissement du remboursement du capital de la dette jusqu'en 2020 et une diminution régulière de la charge d'intérêt. En l'état actuel, l'ensemble de la dette devrait être amorti en 2031.

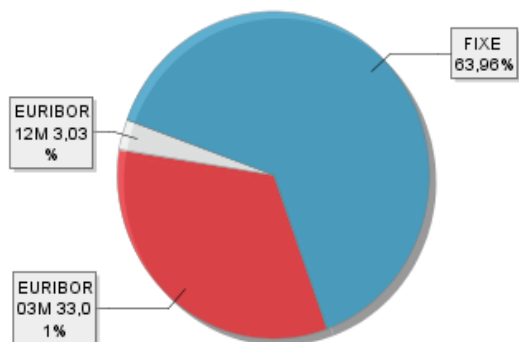
Pour l'année 2017, le remboursement de la dette permettra de réduire l'encours de 244 480,24 €.

#### c.2.) La structure par taux.



L'endettement de la Collectivité est contracté majoritairement à taux fixe (64% de l'encours).

c.3.) La structure par index

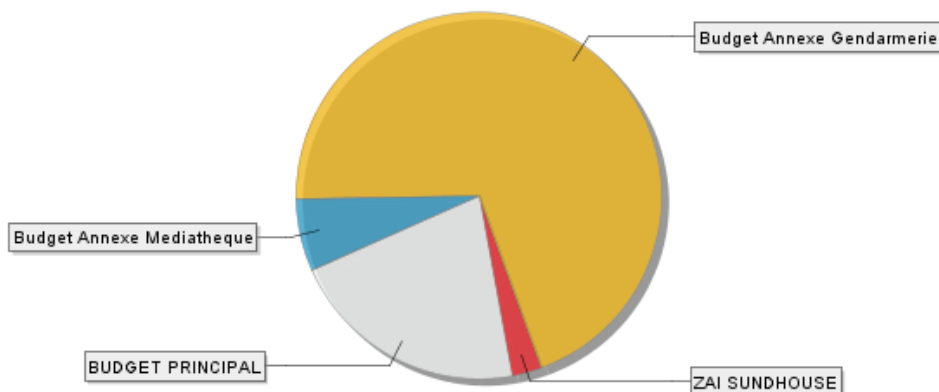


8 emprunts sont contractés à taux fixe. Ils représentent un montant de 1 719 403,86 €.

1 emprunt est conclu sur l'index EURIBOR 3mois pour une somme de 887 521,83 €.

1 emprunt est souscrit sur l'index EURIBOR 12 mois pour un montant de 81 498,98 €.

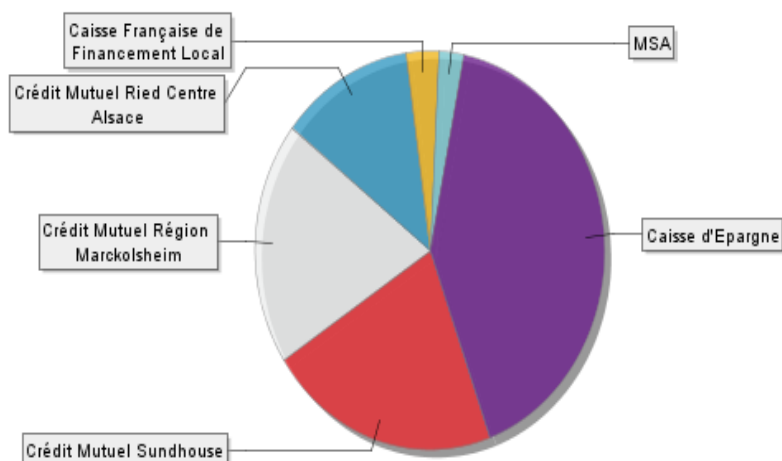
c.4.) La répartition par budget.



**Le budget annexe Gendarmerie absorbe 70% de l'encours de la dette avec un montant de 1 873 244,25 €.**

Viennent ensuite le budget principal avec 21 % (570 677,47 €) de l'encours, le budget Médiathèques 6 % (172 808,78 €) et le budget ZAI Sundhouse 3 % (71 634,17 €) de l'encours.

c.5.) La répartition par prêteur.



**La dette est contractée principalement auprès du Crédit Mutuel (53,35 %) et de la Caisse d'Epargne (41,33%). Le reliquat est souscrit auprès de la MSA du Bas-Rhin.**

c.6.) *Classification de l'encours selon la charte GISSLER.*

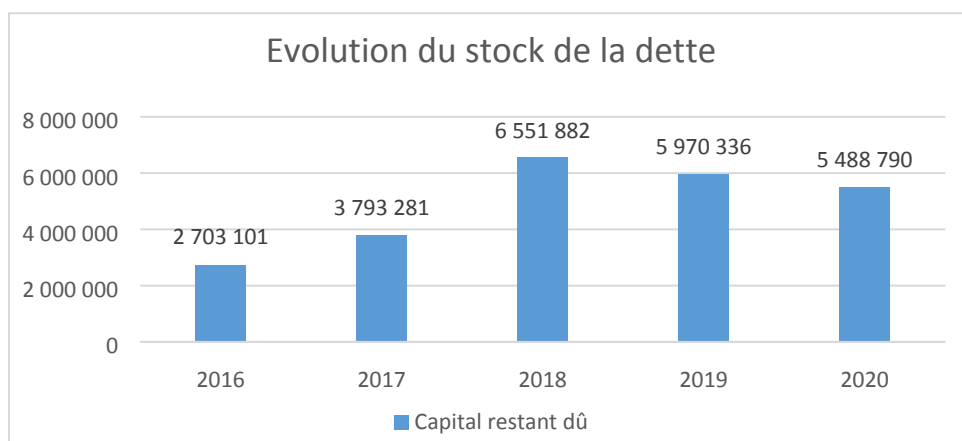


**L'encours de la dette est classé au sens de la charte GISSLER en catégorie 1-A (sans risque) étant donné qu'il n'est composé d'aucun emprunt dit « toxique ».**

c.7.) *Les perspectives.*

L'encours de la dette devrait être impacté sur la période 2017-2020 par les éléments suivants :

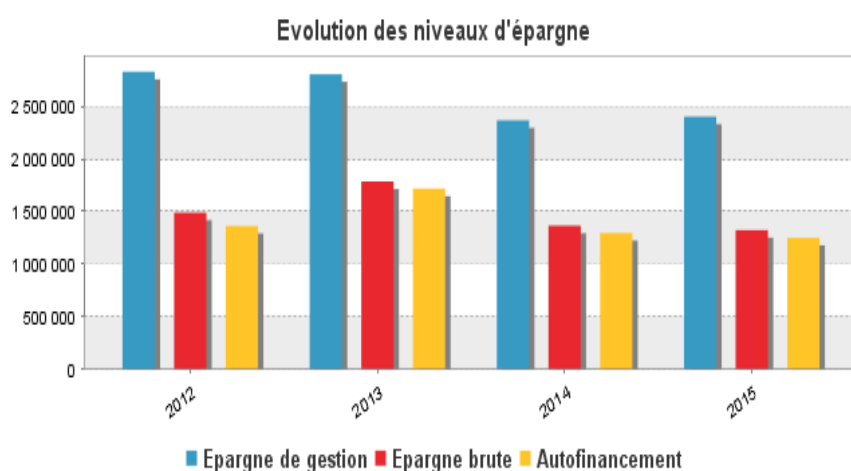
- L'intégration de l'emprunt contracté par la commune d'Hilsenheim pour la réalisation de sa zone d'activités dont le capital restant dû au 31 décembre 2016 est de 297 505,84 € qui représentera en 2017 une annuité de 31 858,09 € ;
- La conclusion d'un emprunt de 1 123 700 € pour le financement de la gendarmerie intercommunale de Marckolsheim sur 15 ans au taux de 1,15 % qui représentera une annuité de 54 687,84 € en 2017;
- La mobilisation d'un emprunt sous forme de crédit-relais pour le préfinancement de la commercialisation du PAIM pour un montant de 2 455 145,54 € qui devrait représenter une annuité de 125 000 € ;
- La réalisation d'un emprunt de 1 000 000 € pour les travaux de rénovation de la piscine intercommunale qui devrait mobiliser une annuité de 70 000 €.



Le graphique ci-dessus donne une valeur estimative du stock de la dette. Cette valeur est susceptible d'évoluer en fonction du rythme de la commercialisation des lots au sein du Parc Intercommunal de Marckolsheim, mais aussi des décisions politiques à prendre quant au financement des investissements inscrits au Budget Principal.

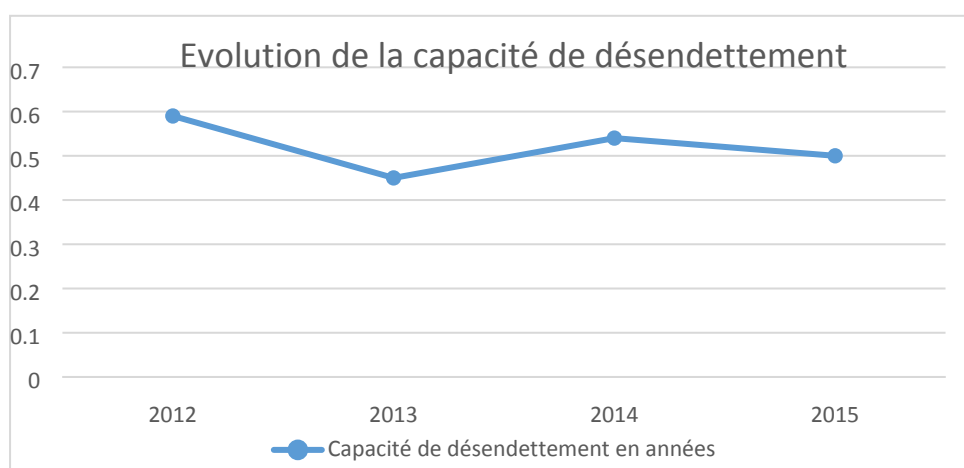
#### 4) La situation financière de la Communauté de Communes (Budget Principal).

**Fin 2015**, dernier exercice connu, l'épargne de gestion s'élève à 1 350 809,94 € (1 394 871,57 € en 2014 : -3,16 %), l'épargne brute à 1 323 567,48 € (1 364 889,27 € en 2014 : -3,03 %) et l'épargne nette à 1 250 457 € (1 294 595,67 € en 2014 : -3,41%). Après une forte chute constatée en 2014, elles sont supérieures aux niveaux attendus lors du vote du budget 2015, + 194 049,28 € pour l'épargne de gestion, + 194 816,82 € pour l'épargne brute et +195 206,34 € pour l'épargne nette. Elles sont néanmoins orientées à la baisse.



L'évolution défavorable des épargnes résulte d'une dynamique plus forte des dépenses réelles de fonctionnement (+5,63%) par rapport aux recettes réelles de fonctionnement (+3,79%).

Le taux d'épargne reste malgré la baisse constatée de l'épargne brute à un niveau plus que



satisfaisant aux alentours de 20%.

La capacité de désendettement se situe fin 2015 à 0,5 années. Ce ratio traduit le faible niveau d'endettement de la collectivité, puisque si toute l'épargne brute dégagée par la Communauté de Communes était consacrée au remboursement de la dette, celle-ci serait remboursée en l'espace de 0,5 années.

Le solde d'exécution budgétaire, hors reprise des résultats est de 302 602,43 € (638 549 € en 2014). Il vient abonder le fonds de roulement qui s'établit fin 2015 à 5 614 354,02 €.

**Pour 2016, les résultats provisoires montrent une nouvelle baisse significative du niveau des épargnes. L'épargne brute devrait se situer aux alentours des 1 M€.**

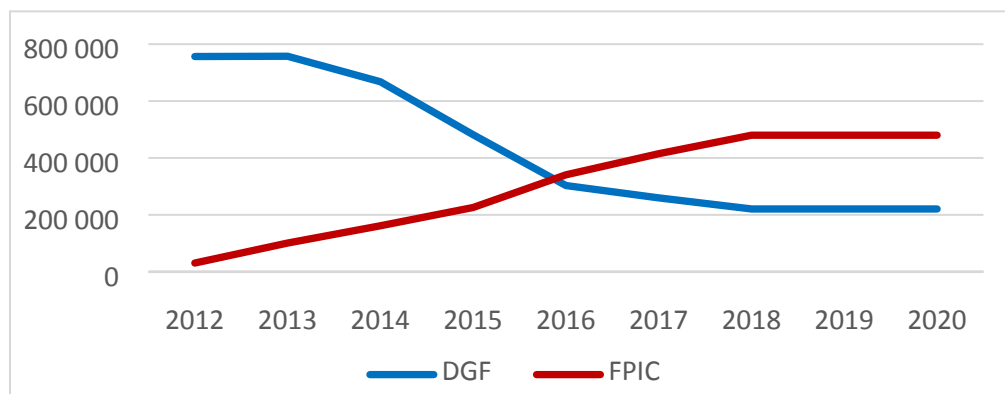
#### **5) Les orientations budgétaires 2017.**

En 2017, le contexte financier dans lequel s'inscrit l'action de la Collectivité est de plus en plus contraint puisqu'elle subit :

- 1) la charge des nouvelles compétences dévolues par la loi NOTRe d'août 2015 (environ 245 000 €) ;
- 2) la perte des dotations de l'Etat (la baisse de la DGF attendue est de l'ordre de 43 383 € par rapport à 2016 soit une régression de 15 %) ;
- 3) la poursuite de la montée en charge du FPIC (+74 224 € par rapport à 2016) ;
- 4) la perte de financement des partenaires institutionnels (Conseil Départemental) ;
- 5) Une faible revalorisation législative des bases fiscales (+0,4% par rapport à 2016).

#### **A) Le Budget Général.**

##### *a.1) La section de fonctionnement*



Le graphique ci-dessus montre la baisse continue de la DGF depuis 2012. De 756 634 € en 2012, son montant devrait s'établir à 303 058 € en 2017 et à 220 724 € en 2020, ce qui représente, sur la période d'analyse, une perte de 535 910 €.

Parallèlement, la contribution de la Communauté de Communes au Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales n'a cessé, sur la même période, de croître de



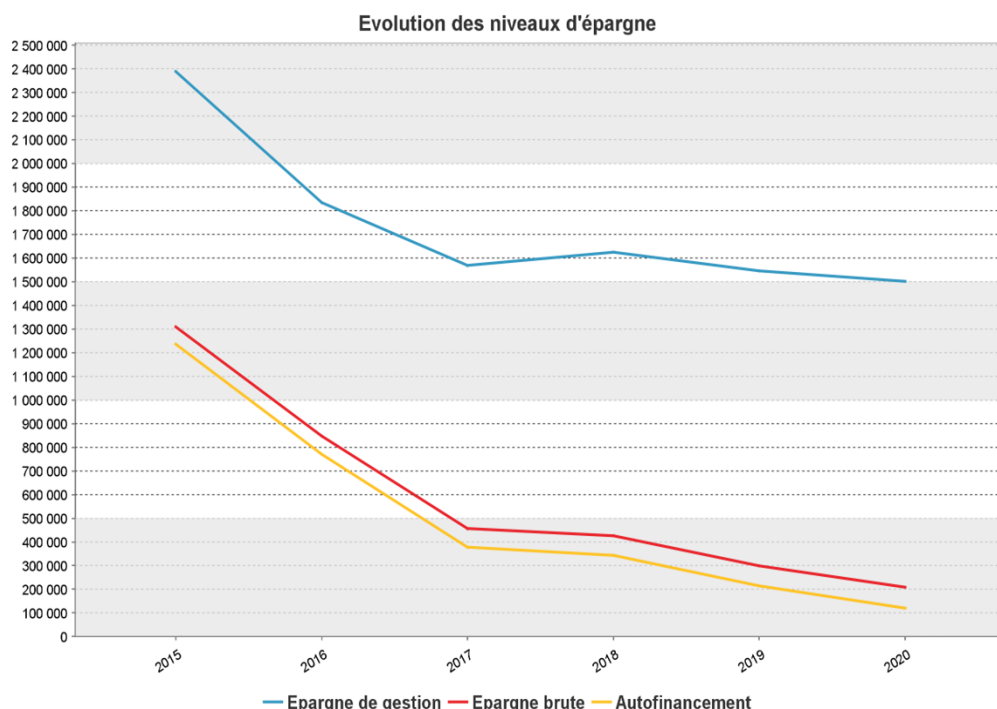
30 641 € en 2012 pour atteindre 480 000 € en 2020. Le montant estimé en 2017 est de 415 000 €. Cette évolution constitue, depuis 2012, tous les exercices cumulés, une charge supplémentaire de 419 359 €.

En additionnant, l'évolution de ces grandeurs, la section de fonctionnement accuse une perte de marge de manœuvre sur la période 2012-2020 de 955 269 €. Cette perte impactera fortement les niveaux des épargnes et le niveau d'autofinancement de la Collectivité.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes de fonctionnement courant	6 661 887,60	6 351 560,98	6 439 170,14	6 498 052,92	6 536 088,22	6 577 176,81
Dépenses de fonctionnement courant	4 273 329,35	4 517 315,00	4 869 682,25	4 872 922,42	4 989 595,18	5 075 031,53
<b>Epargne de gestion</b>	<b>2 388 558,25</b>	<b>1 834 245,98</b>	<b>1 569 487,89</b>	<b>1 625 130,50</b>	<b>1 546 493,04</b>	<b>1 502 145,28</b>
Résultats financiers	-27 242,46	-25 500,00	-22 665,00	-19 796,00	-16 789,00	-13 636,00
Résultats exceptionnels	-1 051 633,62	-961 592,00	-1 090 000,00	-1 180 000,00	-1 230 000,00	-1 280 000,00
<b>Epargne brute</b>	<b>1 309 682,17</b>	<b>847 153,98</b>	<b>456 822,89</b>	<b>425 334,50</b>	<b>299 704,04</b>	<b>208 509,28</b>
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	73 110,48	76 056,00	79 137,00	82 359,00	85 731,00	89 259,00
<b>Epargne Disponible (Autofinancement net)</b>	<b>1 236 571,69</b>	<b>771 097,98</b>	<b>377 685,89</b>	<b>342 975,50</b>	<b>213 973,04</b>	<b>119 250,28</b>

Le montant des différentes épargnes est orienté à la baisse sur la période d'analyse. De 2 388 558,25 € en 2015, il devrait s'établir, pour l'épargne de gestion, à 1 569 487,89 € en 2017 et à 1 502 145,28 € en 2020. Cela représente une baisse de 886 412,97 € entre 2015 et 2020 et de 264 758,09 € entre 2016 et 2017 (-14,43 %).

L'épargne brute connaît la même tendance. Elle chute de 1 309 682,17 € en 2015 à 208 509,28 € en 2020. Entre 2016 et 2017, elle est en repli de 390 331,09 € (-46,08 %).



L'autofinancement net de la section d'investissement fond, la période d'analyse, de 1 236 571,69 € à 119 250,28 €. Il devrait s'établir à 377 685,89 € en 2017 (-51,02 %).

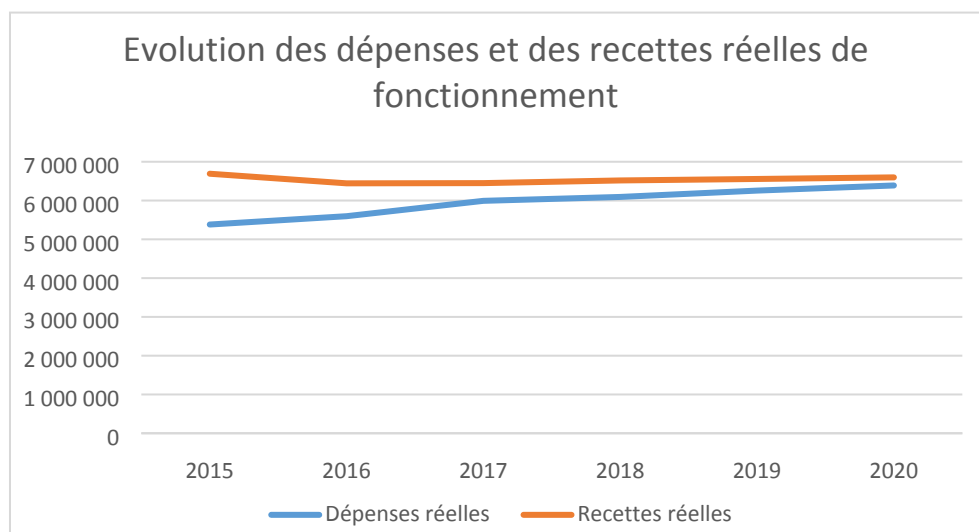
Cette baisse des épargnes est donc la résultante d'un dynamisme plus grand des dépenses réelles de fonctionnement par rapport aux recettes réelles de fonctionnement. En effet, sur

période 2015-2020, l'évolution moyenne des dépenses réelles de fonctionnement est de 3,51 % contre -0,26 % pour les recettes réelles de fonctionnement.

L'évolution attendue des dépenses réelles de fonctionnement entre 2016 et 2017 est de 7,08 % et de 0,09 % pour les recettes réelles de fonctionnement.

### Evolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement en % d'une année sur l'autre.

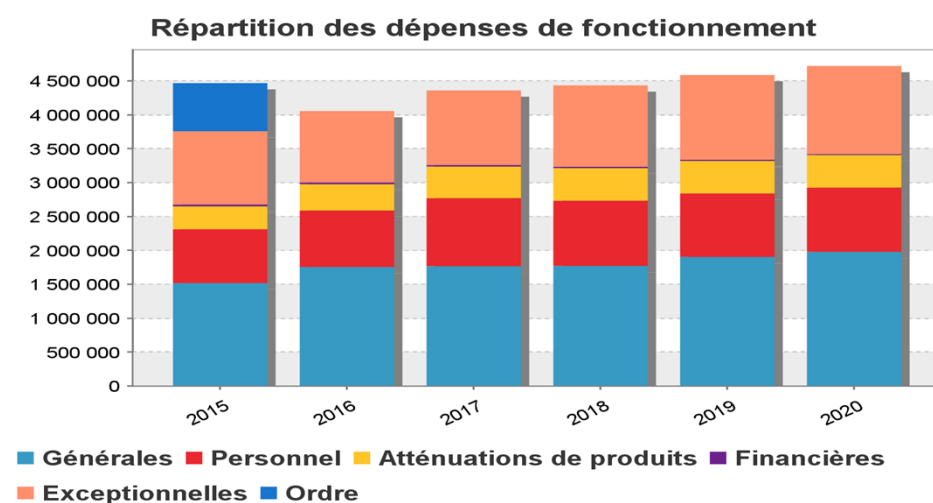
	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution moyenne
<b>Dépenses</b>	+3.99	+7.08	+1.67	+2.69	+2.11	+3.51
<b>Recettes</b>	-3.70	+0.09	+1.07	+0.58	+0.63	-0.26



Les dépenses réelles de fonctionnement devraient s'élever à 5 992 347 € en 2017 et les recettes réelles à 6 449 170 €.

### Les dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement s'établiraient à un montant de 5 992 347 € contre 5 596 265 € en 2016 (+7,08 %).



les dépenses réelles ver à une somme de 1 766 682 € (+0,62 % par rapport à 2016). Les crédits alloués au fonctionnement du réseau d'éclairage public sont en baisse de 230 000 € à 200 000 €. Les frais de fonctionnement de Mobi'Ried sont en rempli de 40 000 €, ceux liés aux structures périscolaires en hausse de

60 000 € avec notamment les coûts inhérents à la mise en service sur une année pleine du périscolaire de Hilsenheim. Les charges de maintenance sont attendues en baisse de 44 000 € à 30 000 € grâce à la passation de contrats globaux pour la maintenance et les contrôles obligatoires au sein des bâtiments intercommunaux. Les frais pour les études et recherches ainsi que pour les honoraires sont en diminution significative (-50 000 € pour les premiers et -10 000 € pour les seconds) grâce en particulier au recrutement d'un ingénieur pour la direction du pôle aménagement du territoire et d'une responsable des affaires juridiques et de la commande publique. Un crédit de 15 000 € sera inscrit pour l'organisation de la manifestation Ried'Expo. Enfin, 150 000 € seront prévus pour l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire.

**Les charges de personnel** devraient s'établir à 1 005 000 € (+23,92%) et représenter 16,77% des dépenses réelles de fonctionnement. Elles seraient impactées par les recrutements de l'ingénieur pour la direction du pôle aménagement du territoire et de la responsable des affaires juridiques et de la commande publique. Ces dépenses incluent aussi le chargé de développement et d'animation économique dont l'embauche est prévue cette année. Ces recrutements mobilisent 189 000 € de crédits nouveaux. Ces dépenses englobent aussi la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP), ainsi que la revalorisation du point indiciaire décidée pour l'ensemble des agents publics tout comme la refonte de certaines grilles indiciaires. Ces dépenses ont été atténuées par le remplacement de l'agent de développement chargé des services périscolaires.

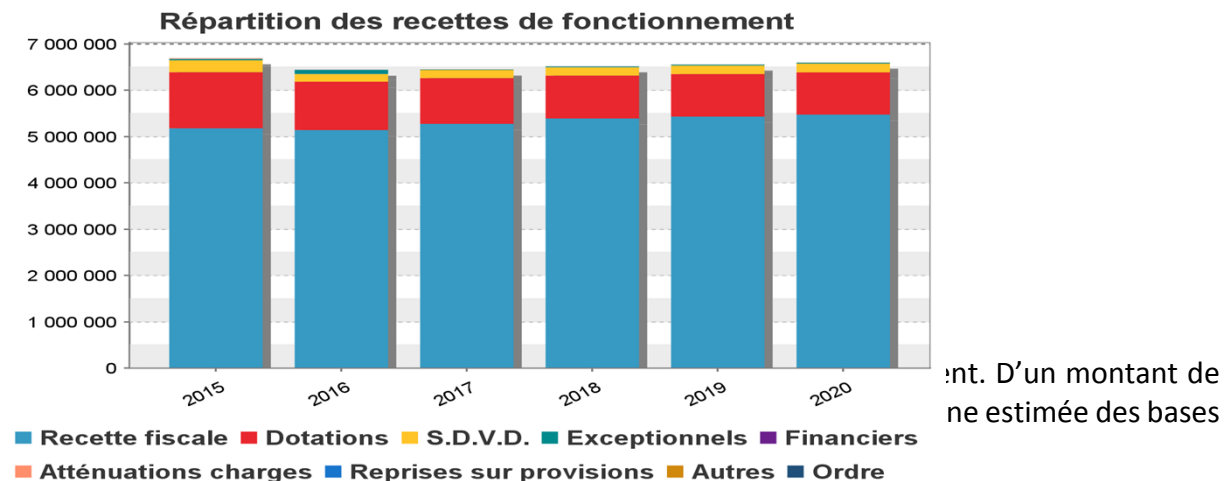
**Les autres charges de gestion courante** devraient mobiliser 1 633 000 € et représenter 27,25% des dépenses réelles de fonctionnement. Elles devraient connaître une hausse de 5,1% sous l'influence de l'instauration de la contribution au financement de la commission « gestion des milieux aquatiques » placée sous l'égide du SDEA qui devrait s'établir à 90 000 € en 2017. La subvention versée au RAI devrait rester stable à 248 000 €.

**Les charges financières** sont attendues à la baisse (-6,84%).

**Les charges exceptionnelles** devraient s'établir à 1 150 000 € (+9,16%) et représenter 19,19% des dépenses réelles de fonctionnement. Elles intègrent les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes qui sont toutes, sauf pour le budget annexe Gendarmerie évaluées à la hausse.

### Les recettes de fonctionnement.

Les recettes devraient s'élever à 12 292 592 € avec la reprise du résultat de 2016 de 5 843 421,82 €.



**Les dotations et participations** sont attendues à la baisse à 988 669 € (-0,33%) du fait principalement de la baisse attendue de la DGF. Elles représentent 15% des recettes de fonctionnement.

**Les produits des services** d'un montant estimé de 174 500 € (+5,60 %) devraient représenter 2,70% des recettes réelles de fonctionnement. Leur dynamisme devrait résulter des redevances dues par le gestionnaire des structures périscolaires.

Les recettes sont complétées par des **produits exceptionnels** de 10 000 € au titre des remboursements de sinistres sur l'éclairage public et de 3 000 € de produits divers.

*b.2) La section d'investissement.*

Le programme pluriannuel d'investissement 2017-2020 (voir document joint).

Le programme pluriannuel d'investissement (PPI) sur lequel le Conseil de Communauté est invité à se prononcer prévoit en particulier les gros investissements suivants :

- Construction d'un nouveau siège administratif et technique : 2 M€ ;
- Fonds de concours pour la commune de Sundhouse pour la rénovation de la salle polyvalente : 350 000 € ;
- Gros entretien de l'éclairage public : 150 000 €/an ;
- Construction d'un accueil périscolaire à Bootzheim : 1,8 M€ ;
- Construction d'un accueil périscolaire sur Elsenheim : 1,8 M€ ;
- Gros entretien voirie : 250 000 €/an ;
- Réalisation d'un itinéraire cyclable entre Elsenheim et Grussenheim : 250 000 €
- Réalisation d'un itinéraire cyclable entre Richtolsheim et Sundhouse : 50 000 €.

Il est programmé de mobiliser 2 237 000 € au titre de l'exercice 2017. Les crédits suivants sont prévus :

**Périscolaire –Petite Enfance : 603 000 €**

- ✓ Aire de jeux MultiAccueil : 25 000 €
- ✓ Etudes périscolaire Bootzheim : 100 000 €
- ✓ Etudes périscolaire Elsenheim : 100 000 €
- ✓ Travaux périscolaire Elsenheim : 100 000 €
- ✓ Travaux périscolaire Hilsenheim : 2 000 €
- ✓ Réfection toiture périscolaire Sundhouse : 235 000 €
- ✓ Acquisition mobilier : 41 000 €

**Bâtiments : 235 000 €**

- ✓ Ad'Ap : 35 000 €
- ✓ Siège administratif : 200 000 €

**Services administratifs et techniques : 91 000 €**

- ✓ Véhicules électriques : 50 000 €
- ✓ Outillage : 15 000 €
- ✓ Matériel informatique : 26 000 €

**Voirie – Réseaux : 898 000 €**

- ✓ Circulations douces : 60 000 €
- ✓ Entretien EP : 200 000 €
- ✓ Etudes EP : 200 000 €

- ✓ Travaux EP : 188 000 €
- ✓ Entretien voirie : 250 000 €

**Administration Générale : 410 000 €**

- ✓ Fonds de concours aux communes : 310 000 €
- ✓ Divers dépenses : 100 000 €

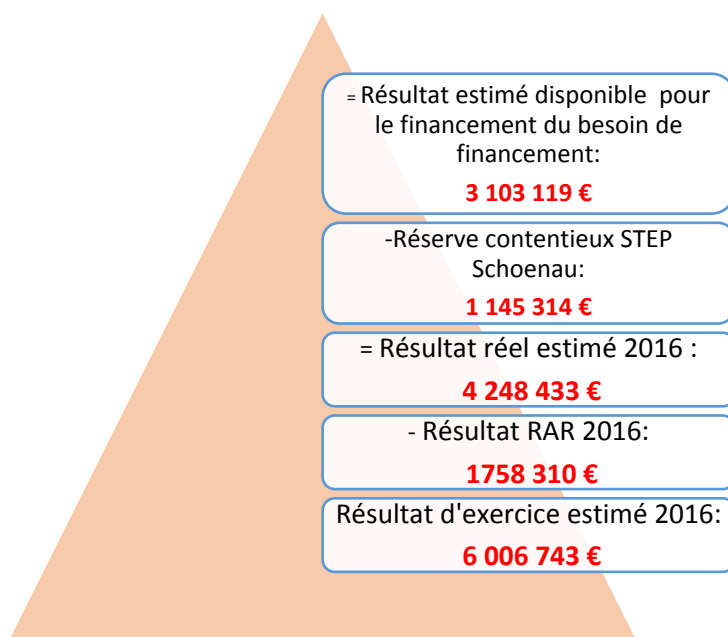
*b.3.) La balance générale prévisionnelle.*

Une fois le programme d'investissement décrit, il convient de s'interroger sur la faisabilité financière du PPI et des investissements prévus en 2017.

Analyse	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes de fonctionnement courant	6 351 560,98	6 439 170,14	6 498 052,92	6 536 088,22	6 577 176,81
Dépenses de fonctionnement courant	4 517 315,00	4 869 682,25	4 872 922,42	4 989 595,18	5 075 031,53
<b>Epargne de gestion</b>	<b>1 834 245,98</b>	<b>1 569 487,89</b>	<b>1 625 130,50</b>	<b>1 546 493,04</b>	<b>1 502 145,28</b>
Résultats financiers	-25 500,00	-22 665,00	-19 796,00	-16 789,00	-13 636,00
Résultats exceptionnels	-961 592,00	-1 090 000,00	-1 180 000,00	-1 230 000,00	-1 280 000,00
Réintégration des travaux en régie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Epargne brute</b>	<b>847 153,98</b>	<b>456 822,89</b>	<b>425 334,50</b>	<b>299 704,04</b>	<b>208 509,28</b>
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	76 056,00	79 137,00	82 359,00	85 731,00	89 259,00
dont cpte 16449 Remboursements de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Epargne Disponible (Autofinancement net)</b>	<b>771 097,98</b>	<b>377 685,89</b>	<b>342 975,50</b>	<b>213 973,04</b>	<b>119 250,28</b>
Dépenses réelles d'investissement	7 818 004,41	2 237 000,00	3 017 200,00	3 429 500,00	1 000 000,00
Recettes réelles d'investissement	2 517 435,48	354 149,48	670 335,49	532 919,18	90 222,00
<b>Besoin de financement</b>	<b>5 300 568,93</b>	<b>1 882 850,52</b>	<b>2 346 864,51</b>	<b>2 896 580,82</b>	<b>909 778,00</b>
Emprunts nouveaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Variation du fonds de roulement (Hors cessions d'immo.)</b>	<b>-4 529 470,95</b>	<b>-1 505 164,63</b>	<b>-2 003 889,01</b>	<b>-2 682 607,78</b>	<b>-790 527,72</b>
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Variation du Fond de roulement (Avec Cessions d'Immo)</b>	<b>-4 529 470,95</b>	<b>-1 505 164,63</b>	<b>-2 003 889,01</b>	<b>-2 682 607,78</b>	<b>-790 527,72</b>
Résultat reporté de l'exercice N-1	5 612 858,71	1 083 387,76	-421 776,87	-2 425 665,88	-5 108 273,66
<b>Résultat de l'exercice N au 31/12</b>	<b>1 083 387,76</b>	<b>-421 776,87</b>	<b>-2 425 665,88</b>	<b>-5 108 273,66</b>	<b>-5 898 801,38</b>
Dette au 31 12	585 413,74	506 276,74	423 917,74	338 186,74	248 927,74
<b>Ratio d'endettement Net Bancaire</b>	<b>-76 056,00</b>	<b>-79 137,00</b>	<b>-82 359,00</b>	<b>-85 731,00</b>	<b>-89 259,00</b>
Ratio d'endettement Net (bancaires et autres organismes)	-76 056,00	-79 137,00	-82 359,00	-85 731,00	-89 259,00

On constate que sans la reprise du résultat de l'exercice 2016 estimé à 4 248 433 € (6 006 743 € hors restes à réaliser de 1 758 310 €), il resterait un besoin de financement de 421 777 €. Ce besoin de financement pourrait être comblé par recours à l'emprunt, par une action sur la fiscalité (la hausse des taux serait de l'ordre de 10%), par une réduction de certaines dépenses en investissement et en fonctionnement ou alors à l'aide du résultat reporté précédemment indiqué dans lequel il convient toutefois de mettre en réserves un montant de 1 145 314 € correspondant à l'indemnisation du contentieux lié à la STEP de Schoenau.

*b.4.) Décomposition du résultat reporté.*



**Le résultat estimé pour le financement du besoin de financement de 3 103 119 € permet de couvrir les seuls exercices 2017 et 2018.**

**Pour le reste de la prospective, on constate que la situation, même avec la prise en compte du résultat de l'exercice 2016, devient difficile en 2019 et 2020.**

	2017	2018	2019	2020
Brut	- 421 777 €	- 2 425 666 €	- 5 108 274 €	- 5 898 801 €
Avec Résultat reporté et RAR	3 826 656 €	1 822 767 €	- 859 841 €	- 1 650 368 €
Avec Résultat reporté , RAR et réserve contentieux STEP	2 681 342 €	677 453 €	-2 005 155 €	- 2 795 68 €

**B) Le budget annexe Piscine**

Les charges de personnel en progression de 10,75% constituent la majeure partie des dépenses de fonctionnement. Elles sont influencées par la mise en œuvre du RIFSEEP et de la valorisation du point indiciaire au 1<sup>er</sup> février 2017. Les fluides sont stables par rapport à 2016. Les recettes liées aux entrées devraient rester stables, car elles sont calculées sans évolution tarifaire. La subvention d'équilibre du budget général devrait connaître une hausse de 8,6%.

Au niveau de l'investissement, une enveloppe de 75 000 € est prévue pour la désignation d'un maître d'oeuvre pour les travaux de rénovation, 12 000 € sont

budgetés pour l'acquisition de postes de chloration et 6 500 € pour la régulation de la chloration.

C) Le budget annexe Médiathèques.

En fonctionnement, la charge principale est constituée par les dépenses de personnel qui augmenteraient de 21,96%. Elles subissent l'effet de la mise en œuvre du RIFSEEP et de la valorisation du point indiciaire au 1<sup>er</sup> février 2017, mais aussi de l'embauche d'une personne supplémentaire pour pallier aux congés maternité de deux agents. Au niveau de l'investissement, les crédits prévus portent sur l'acquisition tablettes et la mise en conformité de la médiathèque de Wittisheim aux normes handicapés (17 500 €).

D) Le budget annexe Ecole de Musique.

En fonctionnement, la charge principale est constituée par les dépenses de personnel qui évoluent de 23,85%, du fait du changement de régime contractuel et statutaire de certains professeurs. Au niveau des recettes, les droits d'écologie et les droits d'entrée permettent de financer en partie les dépenses de fonctionnement. La section d'investissement de 1 450 € concerne l'acquisition de petit matériel informatique et musical.

E) Le budget annexe Gendarmerie.

Le budget Gendarmerie Intercommunale de Marckolsheim prévoit un crédit de 10 000 € pour l'entretien des espaces verts et la réalisation d'un emprunt pour couvrir le déficit d'investissement de 2016. Ces dépenses seront financées par une subvention du budget général et le loyer versé par l'Etat pour l'occupation des locaux.

F) Le budget annexe Ordures Ménagères.

Le budget Ordures Ménagères est basé sur une redevance stable. Il permet la balance entre les recettes liées au recouvrement de la redevance incitative unique et le versement de la contribution au SMICTOM.

G) Le budget annexe PAIM

Le budget PAIM prévoit des travaux de viabilisation supplémentaires pour permettre l'installation de la société LIDL mais aussi la réalisation le long de la route départementale d'une piste cyclable. Ces travaux seront financés dans le cadre des emprunts relais nécessaires au préfinancement de la viabilité de la zone.

H) Le budget annexe ZA Sundhouse

Le budget de la Zone de Sundhouse intègre un crédit pour la réalisation de la voirie définitive pour 151 000 € Un emprunt sera budgété pour le financement de ces travaux ainsi que pour la couverture du déficit d'investissement 2016.

I) Le budget annexe ZA Hilsenheim

Le budget de la Zone d'Hilsenheim a été créé par le Conseil de Communauté suite au transfert de cette zone en application de la loi NOTRe. 43 000 € seront prévus pour le remboursement de l'emprunt transféré par la Commune d'Hilsenheim et 5 000 € pour l'entretien de la zone. Ces dépenses seront financées par la vente attendue des terrains restant à commercialiser.



## **6) La stratégie financière 2017.**

Le Conseil de Communauté est prié de fixer ses orientations pour l'élaboration du projet de budget 2017 et de se prononcer à particulier sur les points suivants:

- Mobilisation modérée de la fiscalité;
- Mode de financement des investissements par mobilisation de l'emprunt ou par le fonds de roulement;
- Réduction éventuelle supplémentaire des dépenses de fonctionnement et d'investissement en reportant certains projets;
- Action possible sur les tarifs des services rendus à la population.